

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 27 juillet 2026 portant nomination au Bureau Central de Tarification

NOR : ECOT2610886A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Bureau Central de Tarification lorsqu'ils statuent en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L.215-1 et L.215-2 du code des assurances, en qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Mickaël Lefeuvre (Allianz), titulaire

Mme Marine Biscons (Allianz), suppléant

M. Guillaume Nespoux (GMF), titulaire

M. Romuald Rouillet (Axa), titulaire

Mme Aube-Catherine Owczarek (Groupe MMA), titulaire

M. Yohan Kowal (Groupe MMA), suppléant

Mme Véronique Vannier (Groupama), titulaire

M. Frédéric Autissier (Groupama), suppléant

Article 2

Les membres du Bureau Central de Tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 juillet 2026,

Pour le ministre et par délégation :
Le Sous-directeur des assurances,

P. GUYONNET-DUPERAT